



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

polyhandicapés

Question écrite n° 12488

## Texte de la question

Mme Nathalie Gautier attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le projet d'un centre pour adolescents polyhandicapés dans la commune de Villeurbanne. Le polyhandicap se caractérise par l'association d'un handicap mental et d'un handicap moteur. De ce fait, il nécessite une structure adaptée et des besoins spécifiques. Or, il est manifeste que de grandes carences existent pour l'accompagnement de ces jeunes dans le département du Rhône. Ce projet de centre d'accueil, dont le maître d'oeuvre est l'Association des paralysés de France, se donne pour objectif de pallier cette absence dans le département. L'association Roues libres, initiatrice du projet, a trouvé un accord en partenariat avec Logirel concernant le terrain et la construction du bâtiment. Malheureusement, ce projet ne peut pour l'heure se concrétiser, faute de crédits de fonctionnement. Les besoins sont estimés à 1,8 million d'euros par an. Ainsi, ce centre d'accueil ambitieux risque de ne jamais voir le jour si une solution de financement rapide n'est pas trouvée. Selon les vœux du Président de la République, le handicap sera promu grande cause nationale 2003. Il serait alors incompréhensible pour bon nombre de familles de jeunes polyhandicapés que ce projet ne puisse aboutir. Ainsi, elle voudrait connaître les intentions du Gouvernement sur ce dossier.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Nathalie Gautier](#)

**Circonscription :** Rhône (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12488

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé et solidarités

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 février 2003, page 1358

**Question retirée le :** 5 septembre 2006 (Fin de mandat)